

CONSEIL DE PROMOTION ENFIP TOULOUSE DU 19 DÉCEMBRE 2023

LA DÉCLARATION LIMINAIRE

Pour ce premier conseil de promotion, nous souhaitons tout d'abord saluer ce qui, pour nous, est positif depuis notre arrivée. En effet, le cadre pédagogique, tant les infrastructures que l'équipe enseignante et administrative, permet d'apprendre dans des conditions plus que satisfaisantes.

Néanmoins des améliorations sont possibles, notamment concernant le stress lié aux examens encore présents en cette période. Beaucoup d'élèves stagiaires ne comprennent pas pourquoi leur titularisation se conditionne à la réussite de tests alors que le concours atteste déjà d'une validation de niveau. Cela se traduit par une forte frustration dans la promotion.

Sur la cantine, nous avons réalisé un sondage qui indique que les revendications portées lors de la réunion précédente étaient fondées et légitimes. 72 stagiaires ont répondu. Parmi eux, 10 % ne mangent pas au restaurant administratif. 10 % sont pescétariens et 12 % végétariens tandis que 40 % des personnes interrogées souhaiteraient davantage de repas végétariens et vegan (30 % ne se prononcent pas). Enfin, le rapport qualité/prix du restaurant administratif a été jugé satisfaisant 5,88/10. Parmi les propositions d'améliorations citées, celles qui reviennent le plus sont :

- ➔ Une file d'attente trop longue ;
- ➔ Pas assez de légumes et de variété ;
- ➔ La possibilité de payer à la carte et non au forfait (tarif modulable).

Concernant les affectations, encore beaucoup trop de stagiaires estiment qu'il y a un manque de transparence de ces dernières : des appels surprises pour des entretiens, des cv demandés au dernier moment, des élèves se retrouvant dans un poste généraliste et devant déménager... Il est vrai qu'en passant le concours, nous acceptons d'être affecté partout en France, cependant nous ne sommes pas uniquement des numéros de dossier, nous avons également chacun des situations personnelles. Le manque de transparence et de communication dénoncé précédemment empêche les stagiaires de se projeter, d'anticiper, de gérer et de digérer le changement. Nous pouvons citer comme exemple le mouvement de janvier dont les résultats n'arriveront qu'en mai ou l'imprécision des affectations dans certaines directions. En outre, nous condamnons la suppression des CAP en local qui conduisent directement à l'affectation en ALD.

Pour ce qui est de la question du logement suite aux affectations, plusieurs problèmes existent. Tout d'abord, que ce soit l'affectation à Toulouse ou celle en service, elles nécessitent toutes des déménagements pourtant aucune aide n'est pourvue avant la titularisation de septembre. De plus, due à la crise du logement, afin d'accéder au parc public, il est demandé des fiches de paye affichant trois fois le loyer, ce qui est difficile dans les zones sous tension d'autant plus que les reclassements n'ont toujours pas été réalisés. Bien sûr, il reste les logements de l'ALPAF, cependant ils impliquent pour les célibataires de se contenter d'un studio meublé qui devra être quitté au bout d'un an. On parle donc d'un troisième déménagement en l'espace de deux ans, sans compter les frais supplémentaires des gardes meubles pour les personnes en rupture familiale par exemple.

Sur la scolarité, alors que beaucoup d'entre nous sont loin de chez eux, il leur est difficile de prévoir leur retour à cause de l'emploi du temps qui n'est donné que pour les deux semaines suivantes. En outre, cela se ressent sur les billets de train, d'avions etc.... qui sont pris au dernier moment. Ainsi, il serait souhaitable que nous disposions de nos emplois du temps au minimum un mois à l'avance. Enfin, toujours sur la question de l'emploi du temps, nous souhaitons aborder une question particulière concernant les fonciers : due à la position excentrée de l'école ainsi qu'à son manque d'accessibilité, il a été demandé de décaler le début des cours de 8h30 à 8h35 afin de permettre aux stagiaires en provenance du centre de prendre le TER de 8h21.

Sur la question de l'autonomie, l'ensemble des stagiaires semblent satisfaits des semaines en 4+1. Enfin, les stagiaires qui demandent un logement via l'ALS souhaiteraient pouvoir entrer dans les logements au moins 3 jours avant et pas la veille du début des cours, le 31 août.

Par ailleurs, nous déplorons, comme l'année précédente, que les frais d'hébergement lors des estivales ne soient toujours pas pris en compte et indemnisés. En outre, nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité de stage, ce qui n'a pas été fait depuis de nombreuses années.

Nous souhaiterions terminer sur la question des salaires : nous revendiquons une hausse des salaires de 20 %, ainsi que l'indexation de la grille indiciaire et du point d'indice sur l'inflation qui nous le rappelle à atteint les 6 % uniquement sur l'année 2023.

LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

- ➔ Concernant les différentes revendications salariales présentées au début du conseil (notamment sur les hausses d'indemnités de stage et sur les problématiques liées à l'inflation), l'ENFiP n'étant pas compétente pour statuer sur cette question, des remontées seront faites à la direction générale. Cependant, concernant les indemnités de stage, une réflexion doit être menée concernant les techniciens-géomètres, qui sont régulièrement à l'extérieur dans le cadre de leur formation et qui engagent des frais encore plus importants que les autres promotions (repas, déplacements supplémentaires).
- ➔ Il en est de même pour les règles et le parcours de mutation des stagiaires, notamment pour les inspecteurs fonciers qui ont connu diverses difficultés durant le processus (affectations incertaines avec le statut d'ALD, manque de clarté et d'informations sur le calendrier et les pièces pouvant être demandées pour les postes en cadastre, affectations prononcées dans un délai tardif...). La vigilance doit être accrue pour les promotions futures sur la nécessité de connaître et comprendre les règles du jeu avant de réaliser ses vœux de mutation.
- ➔ Concernant le calendrier et les enjeux de la formation, si le calendrier dépend d'un décret et ne devrait pas être changé dans l'immédiat, nous alertons sur le fait qu'il faut que des moyens soient mis sur les parcours de formation ainsi que l'accompagnement des stagiaires. En effet, aussi bien concernant les moyens humains que techniques mis en place, il existe des difficultés qui ne permettent pas toujours aux stagiaires d'aborder sereinement leur scolarité à l'ENFiP, telles que le manque de temps pour assimiler certaines notions, le sentiment de « bachotage » parfois présent au détriment de l'apport professionnel de la formation ainsi que la difficulté de certains cours, qui accueillent des stagiaires au niveau très hétérogène et qui ne permettent pas un suivi et un accompagnement optimal des stagiaires en difficulté.
- ➔ Concernant les conférences présentées aux stagiaires ce semestre, si la direction rappelle l'importance de certaines conférences (telles que DTNum par exemple) pour tous les agents, dans un cadre global, nous souhaitons cependant avoir des événements qui nous permettent de nous projeter davantage dans nos futurs métiers (tels que davantage de rencontres avec des professionnels, une présentation complète des filières cadastre et publicité foncière dès le mois de septembre, ou encore des travaux plus ciblés sur des applicatifs utilisés par les techniciens-géomètres).
- ➔ Concernant les questions liées au logement des stagiaires, ceux-ci sont amenés à déménager à plusieurs reprises pour venir en stage mais aussi pour s'installer près de leur futur service d'affectation. Ceci entraîne des frais conséquents et il est regrettable que la prime d'installation ne soit débloquée qu'après la titularisation des stagiaires alors qu'il serait important de l'obtenir plus tôt, afin de permettre aux stagiaires d'arriver de façon plus sereine en école.

De même, concernant toutes les questions liées au logement via l'ALS, la direction de l'ENFiP rappelle que celle-ci est la plus compétente pour porter les revendications, notamment sur l'installation des stagiaires à leur arrivée et les problèmes divers rencontrés durant la scolarité.

- ➔ Concernant la vie au travail et notamment la restauration, si une commission à ce sujet a déjà eu lieu le 27/11/2023, des interrogations subsistent quant aux possibilités offertes de restauration au sein de locaux. Si la direction de l'ENFiP s'engage à faire le maximum pour proposer le meilleur service au sein du restaurant administratif, il y a cependant des stagiaires qui ne souhaitent pas s'y rendre pour des raisons qui leur appartiennent. Ceci crée une difficulté particulière étant donné que la direction ne prévoit rien de particulier en termes de lieu pour les stagiaires ne se rendant pas au restaurant administratif.

Pour la CGT Finances Publiques, cette réponse, motivée par l'engagement et l'existence d'un contrat avec un prestataire, n'est pas satisfaisante d'autant plus que l'accès au restaurant administratif est régulièrement difficile pour les stagiaires, étant donné le grand nombre de personnes qui s'y rendent en comparaison des capacités d'accueil de celui-ci.

- ➔ Concernant l'organisation des « Estivales » à l'été 2024 et pour lesquelles les inspecteurs stagiaires sont tenus de revenir, il y a actuellement beaucoup d'incertitudes sur les modalités que prendra cet événement, étant donné la proximité avec les Jeux Olympiques et donc les difficultés potentielles de déplacement et de Les élus de la CGT Finances Publiques ont insisté sur le fait que les « Estivales » ne devraient pas représenter un coût supplémentaire pour les stagiaires et que même si l'indemnité de stage existe, elle n'a pas été revalorisée depuis 2006 (!) et elle ne couvre pas toujours les frais engagés par les stagiaires pour leur scolarité.